

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2011**

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 1<sup>er</sup> juillet 2011, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 juin 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**PRESENTS** : Mmes et M. CRESSENS Annick, BLANC Marie-Claude, VERNAZ André, MURAT Louis, PERRIER Paul, CROISSET Yann, MALOD Bertrand, PHILIPPE Jean-Pierre, , DOIX Thierry, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, TOMASINI Annie, LANDAIS CHAUCHAIX Christelle.

**ABSENT REPRESENTE** : M. DOIX Dominique par Mme BLANC Marie-Claude,  
M. BLANC Jean-Pierre par Mme CRESSENS Annick,  
M. SEVESSAND Guy par M. PERRIER Paul,  
M. COMBAZ-DEVILLE Pascal par Mme GERARD Monique

**ABSENTS** : M. ROBERT Jacques,  
M. BOCHET Thierry

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Paul PERRIER

***Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.***

**Information sur l'évolution du projet de SCOT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du SCOT : suite à la consultation des personnes publiques associées, quelques modifications sont intervenues et ont été intégrées dans le projet. S'agissant de la station d'Arêches, nous avons été amenés, en lien avec la SEMAB, à apporter des compléments d'information pour le dossier de liaison des deux domaines skiables.

Le dossier du SCOT est désormais soumis à la procédure d'enquête publique. Les points qui ont fait l'objet de précisions ou de modifications sont notamment :

- Les objectifs et moyens de gouvernance au niveau du territoire d'Arlysère (39 communes),
- Les compétences transversales qui seraient gérées par le syndicat de territoire et qui sont les transports en commun, le développement économique, l'ingénierie et les équipements d'intérêt territorial.

Suite au débat portant sur le contenu du SCOT et son lien avec le schéma de coopération intercommunale qui fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal le 18 juillet prochain, le Conseil valide le projet tel que présenté mais souhaite que les élus délégués au Conseil Syndical d'Arlysère restent vigilants en ce qui concerne l'évolution des compétences d'Arlysère.

## Marchés de travaux

- **Marché Fractionné à bons de commande travaux d'adduction d'eau potable**

Une consultation a été lancée pour un marché fractionné à bons de commande pour la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable. 2 offres ont été reçues et après analyse, celle de l'entreprise BEAUFORTAIN BTP, moins-disante, a été retenue.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer le marché correspondant, pour une durée d'un an renouvelable trois ans, avec un seuil minimum de 30 000 € HT et maximum de 250 000 € HT.

- **Aménagement pastoral de la piste du Bouchet**

Une consultation a été lancée en avril 2011 pour l'aménagement de la piste pastorale du Bouchet.

8 entreprises ont répondu et trois ont été rencontrées pour un entretien. Après analyse et négociations, l'offre du groupement MARTOIA/BBTP, moins-disant, a été retenue pour un montant de travaux HT de 438 503.50 € HT à réaliser en deux tranches.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer le marché correspondant.

Madame le Maire informe le Conseil de l'attribution des marchés suivants :

- **Le marché de rénovation de la chapelle des Curtillets, travaux de décors et de peinture,** a été attribué à M. REFFET pour un montant HT de 31 098.00 € (3 offres avaient été reçues).

- **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre réhabilitation Office de Tourisme – Mairie Annexe d'Arêches**

Le programme de réhabilitation du bâtiment abritant les locaux de l'Office de Tourisme et la Mairie annexe d'Arêches a été confié au groupement d'architectes GIROD/FABIANI.

En phase diagnostic, il a été acté que l'inadéquation entre la demande du programme et la surface intérieure du bâtiment pouvait être compensée par une salle extérieure. Après échanges avec les riverains, et analyse, il apparaît nécessaire de revoir une partie du programme en retirant du programme la salle dite « des mariages ». Le projet conservera une extension extérieure réduite à usage de circulation des usagers et distribution des accès.

Le Conseil, avec 14 voix pour et 3 abstentions, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 modifiant le programme initial du contrat de maîtrise d'œuvre.

La validation de l'Avant Projet Sommaire sera proposée lors du Conseil du 18 juillet 2011.

## Demandes de subventions

Pour la gestion de son réseau d'eau potable, la Collectivité souhaite mettre en place des outils de suivi performants et permettant d'avoir une image rapide de son fonctionnement.

Après analyse des différentes solutions techniques existantes sur le marché, la mise en place d'un système externalisé a été retenue, permettant ainsi un équipement progressif des ouvrages (4 réservoirs seraient équipés cette année sur 16 existants et 12 retenus).

Pour la réalisation de cet investissement, le Conseil sollicite une subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

## Convention de vente groupée de bois Le Crêt Gerel

Le Conseil prend connaissance du contrat de vente de bois proposé pour la coupe du Crêt Gerel qui fait l'objet d'une subvention de l'Europe au titre du programme INTERREG (forêt à rôle de protection) piloté par Arlysère. La mise en œuvre de ce chantier amène un certain nombre de remarques : conditions de transport du bois, méconnaissance par les élus des conditions

financières de la coupe. Le conseil approuve néanmoins (7 pour, 10 abstentions) le contrat de vente et autorise ainsi Madame le Maire à le signer (compte tenu notamment de l'avancement des travaux). Il est souhaité qu'à l'avenir, les dossiers de ce type fassent l'objet d'une meilleure information auprès des élus par l'O.N.F, en charge de la gestion de la forêt communale soumise.

### **Indemnité pour la gestionnaire de la cantine scolaire**

Le Conseil autorise Madame le Maire à régler à la gestionnaire de la cantine scolaire municipale une indemnité s'élevant à 508.35 € pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 1<sup>er</sup> juillet 2011 (indemnité calculée sur la base des effectifs d'enfants au restaurant scolaire et destinée à financer la gestion comptable du service).

### **Tirage au sort des Jurés d'Assises**

Le Conseil procède au tirage au sort des Jurés d'Assises au titre de l'année 2012 pour le Canton.

### **Vente de terrains communaux : modification des prix de vente**

**1** - Mme le Maire informe que le Conseil Municipal du 27 mai 2011 avait décidé de céder à M. & Mme ROCHAIX Jean-Yves la parcelle n° 1020 section H, d'une superficie de 329 m<sup>2</sup>, jouxtant leur propriété à La Chavonnerie-Dessus au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, avec institution d'une servitude de passage pour la Collectivité pour l'accès au mur de la voie communale du Bersend. Compte-tenu de la situation de ce terrain (talus), le Conseil décide de revoir le tarif et fixe le prix de vente à 2 € le m<sup>2</sup>.

**2** - L'Entreprise BESSON a sollicité l'acquisition de la parcelle communale n° 872 section A au lieudit « Dorinet » pour le stockage des grumes de bois de chauffage. Un avis favorable de principe avait déjà été émis par le Conseil lors de sa séance du 17 décembre 2010. Il convient à ce jour de fixer le prix de vente de ces terrains. Le Conseil propose le tarif de 20 € le m<sup>2</sup> le terrain situé en zone UE et 0.50 € le m<sup>2</sup> le terrain situé en zone N ; la surface restant à définir.

### **Vente maison de la Marzellaz**

Le Conseil décide de mettre en vente la maison de la Marzellaz ; Actuellement deux locataires sont en place, M. PICHOL-THIEVEND Jérôme avec un bail précaire et M. & Mme LANDON Rolland. La valeur de ce bâtiment a été estimée en 2009 à 285 000 €.

### **Baux de location appartements communaux**

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les baux de location avec :

- M. & Mme LEFORESTIER Dominique, preneurs d'un appartement au groupe scolaire de Beaufort à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, moyennant un loyer mensuel de 423 €,
- Mme LEGOHALEN Nadia, nouvel agent forestier, pour la location de la maison forestière à Arêches à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 moyennant un loyer mensuel de 400 €,
- M. PICHOL-THIEVEND Jérôme et Mlle DUCHESNE Véronique pour la location de l'appartement dans la maison de la Marzellaz pour une durée de 6 mois à compter du 15 juillet 2011, moyennant un loyer mensuel de 450 €.
- Mlle MANON Alisson pour la location de l'appartement « Chevreuil » aux Gîtes des Bruyères à compter du 1<sup>er</sup> août 2011 moyennant un loyer mensuel de 374 €.
- M. WALERYSZAK Denis pour la location de l'appartement « Ecureuil » et d'un garage aux Gîtes des Bruyères moyennant un loyer mensuel de 374 €.
- M. GIRARD Pascal (gestionnaire de l'accro branche de Marcôt) pour la location d'un chalet d'accueil pour son activité moyennant un loyer de 300 € pour la saison d'été .

## Servitude de cour commune Les Villes-Dessous

M. DELORME, propriétaire aux Villes-Dessous, souhaite réaliser des travaux sur son bâtiment ; celui-ci est situé à proximité du chemin rural et la délivrance du permis sera subordonnée aux distances à respecter par rapport aux limites séparatives.

Le chemin rural, régulièrement emprunté ne pouvant être déclassé, le Conseil autorise l'instauration d'une servitude de cour commune au profit de M. DELORME.

## Autorisation de défrichement (Le Cuvy)

Le Conseil prend connaissance du dossier de défrichement déposé par l'ONF pour le remaniement des pistes de ski de fond au Cuvy consistant en la suppression d'un passage délicat (traversée de la piste de ski alpin) et en la création d'une boucle en forêt.

Madame le Maire est autorisée à déposer le dossier de défrichement correspondant à cette opération.

## Compte-rendu des Commissions

### • Education / patrimoine / culture :

- \* Point sur les mouvements d'instituteurs dans les écoles (départ en retraite d'Eliette VIARD-GAUDIN et départ vers d'autres écoles de Méricé COCCHI et d'Isabelle EXANDIER).
- \* 50 ans de Roselend : proposition de poser une plaque commémorative au-dessous du bâtiment des barragistes.  
Une exposition sera mise en place certains jours à la chapelle de Roselend sous surveillance.

## Questions diverses

L'Assemblée prend connaissance :

- ✓ du rapport d'expertise du rocher d'escalade de Beaufort effectué par le Cabinet PRISME : 99 % des ancrages testés sont non conformes à la norme en vigueur (EN 959). Le Conseil décide la fermeture au public du rocher dès le 2 juillet.
- ✓ Du chiffrage des travaux à faire pour l'équipement et la mise en sécurité de la zone artisanale du Moulin du Praz.
- ✓ De l'avancement de l'étude confiée à l'ASADAC sur l'évolution possible de la délégation de services publics de la SEMAB. Le bilan sera fait à la fin de l'été.
- ✓ De l'avancement des travaux à St-Guérin, aux Envers (réservoir du Perthuis et réseaux d'eau).

  
Le Maire,  


**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
LUNDI 18 JUILLET 2011**